

VACCINATION

LE DÉPARTEMENT, ACTEUR DE PROXIMITÉ

Parce que les personnes âgées sont particulièrement sensibles à la COVID-19, la vaccination est le seul moyen de les protéger. A partir du 8 mars 2021, le Département de l'Ain organise, en partenariat avec le SDIS de l'Ain et la Régie des Transports de l'Ain, une campagne de vaccination itinérante et décentralisée à destination des personnes âgées les plus dépendantes et les plus isolées.

Sont concernées par cette vaccination : les personnes âgées de plus de 75 ans bénéficiant de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA à domicile) et/ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH).



LA VACCINATION DES AÎNÉS : UNE PRIORITÉ DE LA SOLIDARITÉ

Après la dotation et la distribution de masques dans les collèges et dans les établissements médico-sociaux, la fourniture de tablettes pour réduire l'isolement des résidents des EHPAD, la mise en place d'un soutien psychologique aux personnes fragilisées, puis les tests de dépistage ouverts à tous au moment des fêtes de fin d'année, le Département continue de se mobiliser pour faciliter la vaccination des aînés qui bénéficient par ailleurs de l'APA et de la PCH.

En soutien de la campagne de vaccination mise en place par l'Etat et l'ARS, et en complément de la démarche qu'il a initiée dans les MARPA, le Département met en place une campagne de vaccination ciblée sur les personnes âgées de plus de 75 ans. Mis à disposition par l'Agence Régionale de Santé, le vaccin Pfizer sera administré en deux doses.

Le Département est un acteur de la solidarité et de la proximité, valeurs qui sont au coeur de ses missions et de ses compétences. Parce qu'il connaît ces populations fragiles et isolées, le Département veut leur rendre possible la vaccination.

UN PUBLIC FRAGILISÉ

Les personnes âgées sont particulièrement sensibles à la COVID-19 et les plus à-même de développer une forme grave. La vaccination est donc le meilleur moyen de les protéger.

Les résultats des premières vaccinations engagées par le Département de l'Ain sur le secteur d'Ambérieu-en-Bugey, en février dernier, étant très concluants (sur une journée, 96 bénéficiaires de l'APA à domicile de plus de 75 ans ont été vaccinés et la moitié a bénéficié de l'offre de transport mise en place en partenariat avec la Régie des Transports de l'Ain), le Département en a tiré les enseignements et a affiné son organisation pour désormais déployer le dispositif à l'échelle du territoire.

Cette vaccination, au plus près des besoins, s'explique par la grande dépendance et parfois l'isolement des personnes concernées. Plus de 5 000 Aindinoises et Aindinois sont bénéficiaires de l'APA et de la PCH. Elles vont toutes être contactées pour savoir si elles souhaitent bénéficier du dispositif mis en place par le Département.

UNE VACCINATION ITINÉRANTE DE PROXIMITÉ

Le Département de l'Ain propose aux personnes de 75 ans et plus, bénéficiaires de l'APA et/ou de la PCH, de se faire vacciner, près de chez elles. Du 8 mars au 24 juin, plusieurs lieux seront ouverts pour ces personnes âgées.

→ Les seniors pourront être transportés depuis leur domicile jusqu'à l'un des **7 centres de vaccinations fixes** organisés par l'Etat et l'ARS (**Ambérieu-en-Bugey, Belley, Bourg-en-Bresse, Gex, Miribel, Oyonnax, Valserhône**).

→ Pour les personnes éloignées de ces 7 centres, le Département va déployer, **avec l'aide du SDIS, 11 lieux de vaccination délocalisés pour être au plus près des besoins des Aindinois (Châtillon-sur-Chalaronne, Dompierre-sur-Veyle, Marboz, Nantua, Plateau d'Hauteville, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-Vulbas, Thoiry, Trévoux, Villereversure)**.

Pour ces deux dispositifs, en lien avec la Régie des Transports de l'Ain, un transport, gratuit et adapté, sera proposé à chaque personne pour se rendre sur l'un de ces centres. Un vaccibus permettra de transporter les vaccins et les éléments logistiques jusqu'aux différents lieux de vaccination.

→ Les personnes âgées les plus dépendantes seront quant à elles vaccinées **à leur domicile, avec l'aide du SDIS**.

INSCRIPTIONS : LES AGENTS DÉPARTEMENTAUX MOBILISÉS

Pour rendre ce dispositif de vaccination encore plus efficace, un service d'inscriptions dédié, composé de plus de 78 agents du Conseil départemental de l'Ain, a été mis en place. Ces agents vont contacter par téléphone tous les seniors pour fixer les deux rendez-vous correspondant aux deux injections du vaccin. En fonction de la dépendance de la personne âgée, elle sera soit inscrite dans l'un des 7 centres de vaccination fixes, soit auprès des 11 centres délocalisés ou sera prise en charge par une équipe mobile qui viendra la vacciner à domicile. Ce service d'inscriptions, situé sur le site de la Madeleine, à Bourg-en-Bresse, sera en service du 8 mars au 4 juin 2021. Par ailleurs, la mobilisation exceptionnelle des équipes départementales se concentrera aussi sur l'organisation, la logistique, le transport et la communication de cette opération.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES VACCINATIONS

Jeudi 18/03 : Miribel

Vendredi 19/03 : Ambérieu-en-Bugey

Jeudi 25/03 : Pont-de-Veyle

Vendredi 26/03 : Pont-de-Veyle

Lundi 29/03 : Valserhône

Vendredi 02/04 : Pont-de-Vaux

Mardi 06/04 : Oyonnax

Jeudi 08/04 : Miribel

Vendredi 09/04 : Villereversure

Lundi 12/04 : Thoiry

Mercredi 14/04 : Châtillon-sur-Chalaronne

Jeudi 15/04 : Pont-de-Veyle

Vendredi 16/04 : Pont-de-Veyle

Lundi 19/04 : Hauteville

Jeudi 22/04 : Bourg-en-Bresse

Vendredi 23/04 : Pont-de-Vaux

Lundi 26/04 : Valserhône

Jeudi 29/04 : Oyonnax

Vendredi 30/04 : Belley

Lundi 03/05 : Villereversure

Jeudi 06/05 : Saint-Vulbas

Vendredi 07/05 : Thoiry

Lundi 10/05 : Châtillon-sur-Chalaronne

Mercredi 12/05 : Hauteville

Lundi 17/05 : Bourg-en-Bresse

Jeudi 20/05 : Trévoux

Vendredi 21/05 : Trévoux

Mercredi 26/05 : Belley

Jeudi 27/05 : Nantua

Vendredi 28/05 : Dompierre-sur-Veyle

Lundi 31/05 : Saint-Vulbas

Jeudi 03/06 : Gex

Lundi 07/06 : Marboz

Jeudi 10/06 : Trévoux

Vendredi 11/06 : Trévoux

Jeudi 17/06 : Nantua

Vendredi 18/06 : Dompierre-sur-Veyle

Jeudi 24/06 : Gex

Lundi 28/06 : Marboz

UN PLAN D'ACTION GLOBAL ET INÉDIT

Depuis un an, le Département est un des acteurs essentiels pour lutter contre la COVID-19 et soutenir, en proximité, tous les Aindinois, aussi bien les particuliers que les entreprises ou encore les associations, afin d'aider tous les acteurs à faire face à la crise sanitaire et sociale.

Ce sont plus de 34 millions d'euros que le Département mobilise sur 2 ans, à travers un plan d'action inédit. Près de 20 millions ont déjà été engagés pour faire face aux conséquences humaines, sanitaires, économiques et sociales de la crise liée au coronavirus.

Le 2^e volet du plan COVID-19 permet aujourd'hui la reconduction et le développement de certains dispositifs avec la mise en œuvre de mesures nouvelles :

- soutien psychologique des personnes fragilisées par la pandémie en partenariat avec l'Avema (personnes âgées, agents, familles, étudiants, restaurateurs, entrepreneurs) ;
- mobilisation du Département et des acteurs de l'insertion professionnelle en faveur du recrutement en EHPAD ;
- appel au bénévolat pour renforcer les équipes des établissements médico-sociaux ;
- soutien aux commerces, aux restaurateurs, aux acteurs du tourisme et de l'évènementiel, à l'agriculture.

« Parce que la vaccination est le seul moyen de se protéger de la COVID-19 et parce que les personnes âgées sont les plus vulnérables, nous avons pris l'initiative d'organiser une campagne de vaccination à destination des personnes âgées de plus de 75 ans bénéficiant de l'APA et/ou de la PCH. Je tiens à remercier le SDIS et la RDTA pour leurs appuis techniques et logistiques, mais aussi les agents du Département qui se mobilisent actuellement de façon exceptionnelle sur cette campagne. »



Jean Deguerry

Président du Département de l'Ain

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain – Direction de la communication
Céline Moyne-Bressand • tél. 04 74 22 98 33 • celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr